

Certifi  s conformes

Compte de R  sultat 1/2

Jo  l CHAULET

✓ Certified by yousign

Etat exprim   en euros

31/12/2022

31/12/2021

Certifi  s conformes

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	791 771,47		791 771,47	719 936,61
	Montant net du chiffre d'affaires	791 771,47		791 771,47	719 936,61
	Production stock��e				
	Production immobilis��e				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			6 067,00	36,00
	Autres produits			1 050,79	27,02
	Total des produits d'exploitation (1)			798 889,26	719 999,63
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de mati��res et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			62 784,68	54 555,89
	Imp��ts, taxes et versements assimil��s			11 686,12	10 116,80
	Salaires et traitements			569 618,81	533 756,80
	Charges sociales du personnel			76 336,90	70 404,25
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			442,13	312,11
	- charges d'exploitation �� r��partir				
	Dotations aux d��pr��ciations :				
	- sur immobilisations			17 682,00	4 378,21
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 194,90	0,84
	Total des charges d'exploitation (2)			739 745,54	673 524,90
RESULTAT D'EXPLOITATION				59 143,72	46 474,73

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		59 143,72	46 474,73
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6,82	102,28
	Total des produits financiers	6,82	102,28
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		6,82	102,28
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		59 150,54	46 577,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		14 788,00	12 343,00
TOTAL DES PRODUITS		798 896,08	720 101,91
TOTAL DES CHARGES		754 533,54	685 867,90
RESULTAT DE L'EXERCICE		44 362,54	34 234,01

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Certifiées conformes

Bilan Actif

Joël CHAULET

✓ Certified by yousign

Etat exprimé en euros

Certifiées conformes

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	4 582,31	3 266,27	1 316,04	1 217,46
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 800,00		1 800,00	1 800,00
	TOTAL (II)	7 782,31	4 666,27	3 116,04	3 017,46
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	108 223,58	17 682,00	90 541,58	102 293,52
	Autres créances	5 834,20		5 834,20	10 321,71
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 123,81		2 123,81	2 116,99
	DISPONIBILITES	69 221,16		69 221,16	39 537,46
	Charges constatées d'avance	1 665,00		1 665,00	2 097,20
	TOTAL (III)	187 067,75	17 682,00	169 385,75	156 366,88
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		194 850,06	22 348,27	172 501,79	159 384,34

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 800,00

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	736,59	502,58
	Résultat de l'exercice	44 362,54	34 234,01
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	47 299,13	36 936,59
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 527,58	7 906,15
	Dettes fiscales et sociales	110 191,76	107 246,11
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 483,32	7 295,49
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	125 202,66	122 447,75
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	172 501,79	159 384,34
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	44 362,54	34 234,01
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	125 202,66	122 447,75
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

A2MICILE SELESTAT ERSTEIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : CIRSUD - Route de Bergheim
4 Allée Thomas Edison
67600 SELESTAT
509 488 094 R.C.S. COLMAR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 MARS 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 44.362,54 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	44.362,54
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>736,59</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	45.099,13

A titre de dividendes	E.	45.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>99,13</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	45.099,13

Ce dividende de 45.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 45.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27.000,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 18.000,00 Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2021	20.400	16.600
31/12/2020	22.000	33.000
31/12/2019	25.600	38.400

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance
Evelyne RICH

Evelyne RICH

A2MICILE SELESTAT ERSTEIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : CIRSUD - Route de Bergheim
4 Allée Thomas Edison
67600 SELESTAT
509 488 094 R.C.S. COLMAR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 MARS 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 44.362,54 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	44.362,54
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>736,59</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	45.099,13

A titre de dividendes	E.	45.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>99,13</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	45.099,13

Ce dividende de 45.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 45.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27.000,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 18.000,00 Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2021	20.400	16.600
31/12/2020	22.000	33.000
31/12/2019	25.600	38.400

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance
Evelyne RICH

Evelyne RICH

A2MICILE SELESTAT ERSTEIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : CIRSUD - Route de Bergheim
4 Allée Thomas Edison
67600 SELESTAT
509 488 094 R.C.S. COLMAR

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars, à dix heures, les associées se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présentes :

➤ Madame Evelyne RICH
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci 8 parts

➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci 12 parts

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Madame Evelyne RICH préside la séance, en qualité de gérante associée.

La Présidente constate que les associées présentes possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associées au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

La Présidente donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associées prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associées, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

Page 1 sur 3

J.C. E.R.

valable la convocation faite par la gérance aux associées à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 44.362,54 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 44.362,54 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	44.362,54
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>736,59</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	45.099,13
A titre de dividendes	E.	45.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>99,13</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	45.099,13

Ce dividende de 45.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 45.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27.000,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 18.000,00 Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2021	20.400	16.600
31/12/2020	22.000	33.000
31/12/2019	25.600	38.400

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat de la gérante, Madame Evelyne RICH, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associées présentes.

Evelyne RICH
Gérante

Evelyne RICH

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign